



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Commerce, de l'Artisanat  
et de la Consommation locale

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE DE FORMALITES DES  
ENTREPRISES

## AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

Dans le cadre de la poursuite des réformes pour l'amélioration continue du climat des affaires au Togo, le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale porte à la connaissance des créateurs d'entreprises ce qui suit :

- La recherche d'antériorité des noms commerciaux lors des formalités de création d'entreprises se fait automatiquement en ligne sur la plateforme du CFE ([www.cfetogo.tg](http://www.cfetogo.tg))
- Le choix de ces noms commerciaux doit respecter la notion d'ordre public et de bonnes mœurs.

Fait à Lomé, le 11 DEC 2023



Kayi MIVENDOR-SAMBIANI